



AR Prefecture

005-200034502-20240410-2024\_044-DE  
Reçu le 15/04/2024

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 10 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du cinq avril 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents : 16**

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**Etaient absents : 1**

Mme Nelly MARY.

**Etaient absents et représentés : 2**

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**CESSION DU GARAGE DU PEYSSIER – PARCELLE D 1354.**

**Monsieur le Maire**

**Rappelle** au Conseil Municipal que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur souhaite procéder à l'aliénation de l'ancien garage sise au 4E rue Saint-Eusèbe 05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur à la suite de la désaffectation des lieux depuis la réception du nouveau centre technique.

**Rappelle** que ce garage est implanté sur un terrain d'assiette d'une superficie de 127m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrale D1354.

**Rappelle** que des négociations amiables ont été engagées auprès de la SCI MAPI. Ce dernier est favorable à cette acquisition auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Un prix de 45 000,00€ a été négocié entre les deux parties. Les frais notaires en sus pour l'acquéreur.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu** l'article L2241-1 du code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**Vu** l'article L2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens du domaine public des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers appartenant aux collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur de procéder à l'aliénation des garages dans le but de renouveler le bâti et de renforcer le développement économique du bourg centre.

**Considérant** les négociations amiables engagées entre le propriétaire et la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur.



**AR Prefecture**

005-200034502-20240410-2024\_044-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

**ARTICLE 1.** Approuver le principe d'une aliénation de l'ancien garage du Peyssier situé sur la parcelle D1354 pour une réhabilitation totale du bâtiment à des fins de développement d'une activité économique en cœur de bourg

**ARTICLE 2.** Approuver les modalités de cession d'un montant de 45 000,00€ hors frais de notaire auprès de la SCI MAPI.

**ARTICLE 3.** Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **15 AVR. 2024**  
Affiché ou publié le : **12 AVR. 2024**

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2024  
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK